

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE

AVIS DE CONCERTATION

MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

La procédure de modification n°9 du PLU de Clichy-la-Garenne a été engagée par délibération de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine n°2023/S02/021 en date du 23 mars 2023, avec les objectifs suivants :

- La mise en cohérence avec le contexte local et la réalité du terrain,
- La prise en compte de nouveaux projets de requalification et de renouvellement urbains,
- L'amélioration de l'expression réglementaire de certaines dispositions.

Le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par cette même délibération, l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a défini les modalités de la concertation conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Pendant une durée d'un mois, **du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus**, le dossier de concertation sur support papier accompagné d'un registre, sera mis à la disposition du public :

- A la mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix – 92 300 GENNEVILLIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur les sites internet :

- de la Ville de Clichy-la-Garenne : <https://www.ville-clichy.fr/>
- de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine : <https://www.bouclenorddeseine.fr/>
- sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification9-plu-clichylagarenne>

La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.

Pendant la durée de la concertation, les observations et propositions du public pourront être déposées sur les registres papier et le registre dématérialisé sur le site dédié (<https://www.registre-numerique.fr/modification9-plu-clichylagarenne>) ainsi qu'à l'adresse mail (modification9-plu-clichylagarenne@mail.registre-numerique.fr).

À compter de l'ouverture de la concertation, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre – 92110 CLICHY - 01 47 15 33 82 ou à l'adresse mail : urbanisme@ville-clichy.fr, en précisant l'objet « modification n°9 PLU ».